

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

Examen professionnel 1^{er} alinéa par promotion interne

INGÉNIEUR·E TERRITORIAL·E

Session 2022

Spécialité *Infrastructures et réseaux*

Option *Voirie, réseaux divers*

RÉDACTION D'UNE NOTE À PARTIR D'UN DOSSIER

Communauté d'Agglomération
de Techniagglo

Le 16 Juin 2022

À l'attention de Monsieur le Directeur général des services

Objet : Transition énergétique

Références : * Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV),

- * Loi Énergie Climat (LEC),
- * Code de l'Environnement,
- * Code général des collectivités territoriales,
- * Loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique (POPE),
- * Loi NOTRe

La transition énergétique est certainement le principal défi de la civilisation moderne que nous vivons. L'optimisation et la sobriété de ce que nous consommons, associé à une énergie qui se veut propre, renouvelable et locale pour des territoires indépendants seront les facteurs gagnants de cette transition énergétique ; où les collectivités locales ont un rôle essentiel.

Quelle stratégie la collectivité doit-elle mener en terme de transition énergétique ?

Dans un premier temps, nous dresserons les enjeux et leviers d'actions (I), après quoi nous développerons les opportunités et actions réalisables par les collectivités (II).

Enfin, nous proposerons des propositions opérationnelles pour le territoire (III).

I – Les enjeux et les leviers d'actions

a – les enjeux

Les enjeux sont bien entendus environnementaux, avec des objectifs qui découlent de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). La stratégie, développée le SNBC (stratégie nationale bas-carbone) est de parvenir à la neutralité carbone à l'horizon 2050. La PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie), dressée par le ministère de la transition écologique, décrit des objectifs ambitieux.

L'enjeu est également économique. La transition énergétique, incluant une indépendance des territoires permet une protection contre de nouvelles hausses des prix de l'énergie.

b – les leviers d'action

1 – l'offre

La collectivité territorial, selon sa taille et éventuel transfert de compétence, a l'autorité organisatrice de la distribution d'énergie. Elle peut faire le choix du type de contrat (concession, régie, ...). Via la politique menée, elle peut varier les offres (bornes de recharge par exemple), la nature et la localisation des sites de production (foncier, projets d'énergie renouvelable), réfléchir à son réseau de transport, ou encore échanger avec les opérateurs présents. Le Plan de Déplacement Urbain est un volet important du territoire.

2 – la demande

La demande commence par une étude développée de son territoire afin de définir au mieux les projets. Elle intègre un volet urbanisme sur l'évolution de la demande (SCoT, PLU, PLUi) et l'organisation urbaine.

3 – l'aspect sociétal

La sensibilisation (agenda 21 dans les écoles), le travail avec des associations émergentes (exemple de l'association énergie partagée), la concertation, autours de projets, comme ceux dits EnR (énergie de renouvelables), l'encouragement à la formation dans ces domaines, sont autant de leviers supplémentaires.

4 – la gouvernance

La gouvernance démarre par une politique ambitieuse annoncée, avec un changement de paradigme économique sur l'énergie dans lequel la collectivité doit être acteur.

Des documents de plannification, tels celui du PCAET (plan climat air énergie), la mise en place de dispositifs financiers, des partenariats publics-privés pour encourager l'innovation comme cela a pu être fait entre la Communauté Urbaine de Dunkerque et Engie sur le projet « Power-to-Gas » sont des sujets de réflexion.

II – Les opportunités et actions réalisables

a – Des exemples de projets

L'Eurométropole a créé un réseau de chaleur via la biomasse, la commune de Grisheim-sur-Souffrel a profité de la rénovation de son église pour y installer de l'énergie photovoltaïque, Pavie (32) a utilisé le procédé de la méthanisation dans sa déchetterie. Enfin, en Nouvel Aquitaine, la région développe le biogaz dans des stations services afin de créer un lieu entre le méthane produit par des projets en milieu agricole vers un réseau des transports.

En plus d'être acteur sur l'offre et la demande, ces collectivités offrent une image de gouvernance positive par la politique forte menée, en faveur de la transition écologique.

b – les opportunités

Les opportunités en faveur d'une transition écologique sont nombreuses pour la collectivité. Il est bon de savoir qu'en 2017, les collectivités locales ont consommé 39,65 TWh pour une dépense de 3,86 milliards d'euros.

L'optimisation de la consommation passe obligatoirement par des investissements sur les bâtiments (mode de chauffage, isolation), l'éclairage public, les véhicules publics. L'optimisation des tarifs et abonnements, ainsi qu'une informatisation du suivi de consommations sont deux sujets intéressants à voir. Des audits énergétiques peuvent être réalisés avant/après travaux avec d'obtenir une démarche de suivi de l'action (tableau de bord de suivi).

c – des actions réalisables

La collectivité peut mener des sujets en terme d'habitat, en faveur de la rénovation énergétique. Elle peut revoir son PDU (Plan de Déplacement Urbain) afin de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Elle peut via son foncier, permettre la réalisation de sites de productions d'énergies renouvelables. Elle peut faire évoluer ses politiques d'urbanisme ou encore développer une politique rurale en faveur d'une production locale et du circuit court (territoire). Elle peut également faire évoluer sa fiscalité, afin d'être une incitation à tout comportement vertueux en la matière.

La transition énergétique est un sujet essentiel dans lequel les collectivités ont un rôle important à jouer. Cette évolution a lieu à l'échelle du territoire et concerne chaque habitant qui le compose en fonction des comportements, usages et habitudes. Parallèlement, la collectivité devra se saisir de projets structurants sur le sujet, aussi bien pour optimiser les consommations que pour accroître l'indépendance du territoire.

III – Propositions opérationnelles pour le territoire

En tant que directeur des services techniques de la Communauté d'Agglomération, je me propose d'être pour Techniagglo, le chef de projet afin de mener à bien les actions en faveur de la transition énergétique. Je propose la création d'un comité de pilotage spécifique (COPIL) qui réunira le président, le directeur général des services (DGS), moi-même, ainsi que les vice-présidents ayant délégation sur les thématiques concernées. Un comité technique (COTECH) permettra de coordonner les différentes actions à mener dans nos services. Le recrutement d'un chargé de mission me paraît nécessaire afin de m'épauler sur ce sujet pour répondre à la stratégie ambitieuse définie dans le PCAET (Plan climat-air-énergie territorial). Cette ambition peut devenir volontariste afin de permettre à notre territoire d'être pionnier sur ce sujet important. Afin que le PCAET devienne opérationnel et adapté aux spécificités de notre territoire, le futur chargé de mission pourra être rédacteur du SDE (Schéma Directeur des Énergies).

Des groupes de travail pourront être créés sur différents sujets afin d'évaluer les points de blocage de nos projets, tout en les ciblant autour d'une stratégie claire :

- Mobilité
- Voirie et éclairage public
- Bâtiments
- Urbanisme et foncier
- Communication et écoles

Ces groupes de travail, bien identifiés en services dans les différentes collectivités, pourraient nous permettre d'aboutir sur des projets concrets pour le territoire, tout en sollicitant les potentielles subventions (départements, régions, europe,...).

Je me permets de prendre l'exemple de l'éclairage public, qui via une réflexion de trame sombre nocturne pour la restauration de corridors écologiques, pourrait bénéficier d'aides financières, tout en passant sur des éclairages type LED, permettant des économies énergétiques très intéressantes.

L'aide des services juridiques et marchés publics seront nécessaire sur ces projets. Le chef de mission sera chargé également, de rechercher des partenariats privés, que ce soit pour des sujets innovants ou des projets d'énergie renouvelables afin de se montrer comme interlocuteur privilégié pour faciliter les démarches, et accompagner le projet. Enfin, des dispositifs financiers pourraient être mis en place, envers les communes du territoire, les privés (entreprises, particuliers) afin d'encourager l'usage des énergies renouvelables sur le territoire.

La transition énergétique est donc un sujet important et bien identifiée pour les collectivités territoriales, qui doivent nécessairement s'emparer du sujet. Le PCAET dresse une stratégie ambitieuse, les actions à mener pour les collectivités sont nombreuses. La transition énergétique a lieu à l'échelle du territoire.